

Eglise évangélique du Gabon (EEG)/Clôture du synode national hier Le Révérend Augustin Bouengone nouveau président



Les membres du conseil national prenant leurs engagements devant l'assemblée des fidèles.



Le RP Jean-Jacques Ndong Ekouaghe transmettant les attributs du pouvoir à son successeur, Augustin Bouengone...

Photo : SNN

Photo : SNN

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

DÉSORMAIS, c'est le Révérend Pasteur Augustin Bouengone qui présidera aux destinées de l'Église évangélique du Gabon (EEG) pour les quatre prochaines années. Il a été plébiscité, samedi dernier, par l'ensemble des délégués de la région synodale de l'Ogooué-Ivindo Sud-est.

Hier, le nouveau président de l'EEG a pris officiellement ses fonctions à la faveur d'un culte solennel de clôture du synode électif qui aura duré cinq jours. En présence de plusieurs personnalités étrangères et nationales dont le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet. La rencontre a été marquée, entre autres, par la lecture du rapport final, l'installation des membres du bureau du conseil national et la remise des attributs du pouvoir au nouveau pasteur président de l'Église évangélique du Gabon.

Occasion pour le Révérend Augustin Bouengone de décliner, en quelques mots, les principaux axes de sa vision pour l'EEG. "Je fais du maintien de la paix et de l'unité de notre église un leitmotiv, vu qu'elle a, par le passé, trop souffert des divisions internes. Oui, l'unité de notre église est à préserver par-dessus toutes choses. Nous avons, en effet, besoin

d'une Église où les membres du conseil national, ceux des conseils régionaux et des conseils de paroisses travaillent en bonne intelligence, mais chacun à sa place, selon les charges qui lui incombent", a-t-il déclaré. Non sans revenir, de manière exhaustive, sur la situation des pasteurs dissidents.

Pour le nouveau président de l'EEG, il faut noter que trop de déviations ont mis à mal l'institution ces derniers temps. "Car, la loi aidant, bien des collègues ont été suspendus en application des dispositions réglementaires. Plutôt que de s'en tenir au verdict du conseil national ou de la commission des ministères, et d'y introduire des recours, si besoin en était, les pasteurs sanctionnés ont, contre toute attente, fait l'option de la défiance en multipliant des déclarations dans les médias, quand ils n'allaient pas faire le siège de certaines paroisses, au mépris de leur suspension", a-t-il indiqué. Aussi, le Révérend Augustin Bouengone s'est voulu rassurant en ce que l'Église évangélique du Gabon ne s'est pas dotée de textes normatifs pour ne pas les respecter. Surtout que, comme il l'a si bien rappelé, "l'Église de Christ n'est pas une assemblée de laisser-aller ou de laisser faire".

Une mise garde qui donne le ton d'un mandat qui se veut, à tout point de vue, légaliste.



... en présence des personnalités étrangères et gabonaises dont le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet (extrême gauche).

Photo : SNN



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS

La Direction Générale de la **CNAMGS** porte à la connaissance de l'ensemble des employeurs des secteurs privé et parapublic que l'Appel à cotisation du 2ème trimestre 2018 de l'Assurance Maladie Obligatoire a été lancé le 14 Juin 2018.

A cet effet, les **Déclarations Trimestrielles des Salaires (DTS)** sont actuellement disponibles en ligne et peuvent être récupérées à partir du site internet www.cnamgs.ga ou auprès de la **Direction du Recouvrement et du Contentieux** sise au quartier Glass (entre la station Oil Libya et l'immeuble Hassan Hejeij).

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne (e-déclaration), sont reçus sur rendez-vous, en appelant au **8889**.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaire auprès des Délégations Provinciales de leur localité respective.

Les taux de cotisations sont les suivants :

Fonds	Taux de Cotisation Employeur	Taux de cotisation Employé	Assiette des cotisations	Plafond (par mois)
Secteur Public	5%	2,5%	IRPP	2.500.000 F CFA
Secteur Privé et Parapublic	4,1%	2%		

Pour rappel, les cotisations du 2ème Trimestre 2018 sont exigibles du 16 Juin au 31 Juillet 2018.

Passé ce délai, des majorations pour non déclaration (25%) et/ou paiement tardif (2%) seront appliquées.



www.cnamgs.ga

Fait à Libreville, le 19 mars 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



Echangez avec nous sur [facebook/cnamgs](https://facebook.com/cnamgs)



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

